

M. Bigg: Cher ami, il faut avoir une tête avant de se prendre pour un intellectuel. Cette adoration de la grosse entreprise ne rapportera pas, ne mènera à rien. Il est vrai que les cultivateurs quittent la terre mais les produits agricoles ne sont pas meilleur marché ni l'agriculture plus rentable. Le cultivateur ne paie pas ses dettes, en fait il s'endette de plus en plus et ses problèmes s'aggravent. Si les syndicats agricoles étaient d'accord avec le gouvernement je dirais qu'on leur a fait subir un lavage de cerveau. La tendance devrait être inverse . . .

M. le vice-président: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

Des voix: Continuez.

M. le vice-président: Le comité consent-il à ce que le député poursuive?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: J'ai entendu quelques non; il n'y a pas consentement unanime.

M. Horner: Monsieur le président, en prenant la parole . . .

Une voix: Qui gagne à Assiniboia, Jack?

Une voix: Pas les libéraux.

M. Horner: C'est moi qui gagne. Mes paris étaient judicieux. Monsieur le président, plutôt que de faire un discours, j'aimerais poser une question ou deux pour éclaircir certaines choses. Au sujet de cette modification du principe du troupeau de base, le secrétaire parlementaire pourrait-il me dire si j'ai raison de présumer que c'est l'impôt sur les gains en capital qui nous l'a value? Je veux parler de l'article 29(2).

M. Mahoney: Oui, monsieur le président. Le gouvernement est d'avis qu'avec l'adoption d'un impôt sur les gains en capital la nécessité d'un troupeau de base est grandement réduite sinon supprimée.

M. Horner: C'est ce que je pensais et je note que, d'après le gouvernement, ce besoin est supprimé. J'ai une autre question relative à ce concept de troupeau de base et à l'impôt sur les gains en capital. Ai-je raison de supposer qu'on encouragera les fermes familiales à se constituer en sociétés pour faciliter la transmission des exploitations d'une génération à l'autre?

M. Mahoney: Pas nécessairement. Il y a certains avantages à se constituer en société aux fins des impôts sur les successions pour transmettre plus facilement ses biens à la génération suivante. Peut-être cette façon de faire continuera-t-elle d'être désirable, mais je crois que le bill reste fondamentalement neutre à ce sujet. Je ne crois pas que l'introduction des gains de capital dans l'assiette fiscale puisse se faire sans la suppression des impôts fédéraux sur les successions et sur les dons.

Le résultat net en recettes des extrapolations que j'ai vues indiquerait que moins d'impôts seraient payés par le truchement des gains de capital que par celui des impôts sur les successions, à moins que la valeur de la ferme ou du ranch n'augmente d'environ 10 p. 100 par année. Vous arrivez alors au point où l'inclusion des gains de capital dans l'assiette fiscale pourrait vous faire payer plus d'impôts que les droits successoraux actuels. D'après les

[M. Broadbent.]

extrapolations que j'ai vues, ceci s'appliquerait à toutes les situations, y compris celles de l'Ontario et de la Colombie-Britannique où, présumément, les droits successoraux actuels seront maintenus, à la situation en Alberta où, assume-t-on, la province ne reprendra pas l'impôt fédéral sur les successions qui a été abandonné et n'établira pas son propre impôt, à la situation au Manitoba où, croit-on le gouvernement provincial a l'intention d'occuper le champ laissé désert par le gouvernement fédéral.

M. Horner: Une ou deux autres questions courtes, monsieur le président. Le secrétaire parlementaire a dit que l'introduction des gains de capital ne pouvait être séparée du concept des impôts sur les successions et de la suppression de ceux-ci. Serait-il juste de supposer que l'impôt sur les gains de capital ne serait pas un revenu effectivement dépensable avant qu'il y ait eu des négociations avec les provinces? C'est très important à cause du vide créé dans certaines provinces, en Ontario, par exemple, ou en Saskatchewan où il y a eu un changement de gouvernement et où, à mon avis, on instituera un impôt sur les successions. L'Alberta n'a pas d'impôt sur les successions ou, en fait, rembourse 75 p. 100 des impôts actuels sur les successions.

Serait-il juste de proposer que cette partie ne soit pas mise en vigueur? L'industrie agricole pourrait-elle s'attendre qu'elle ne soit pas mise en vigueur avant qu'il y ait eu une annonce générale ou une certaine clarification de la part des provinces?

M. Mahoney: Le gouvernement fédéral a informé les provinces qui n'avaient pas les moyens de percevoir l'impôt sur les biens transmis par décès—c'est-à-dire toutes les provinces, sauf la Colombie-Britannique, le Québec et l'Ontario—qu'il était disposé, sous certaines conditions, à agir pour leur compte. Cependant, le gouvernement fédéral a rejeté catégoriquement et explicitement toutes les représentations qui ont été faites lui proposant de sursoir à la réforme fiscale jusqu'à ce que les gouvernements provinciaux aient la possibilité de mettre sur pied les mécanismes leur permettant de s'engager dans ce domaine, au moment de leur choix.

M. Horner: Lorsque, il y a plusieurs mois, le ministre a déclaré dans son exposé que le gouvernement envisageait de supprimer la loi de l'impôt sur les biens transmis par décès et de proposer, en compensation, l'imposition des gains en capital, il voulait donc dire que le montant de l'impôt sur les gains en capital sera seulement égal à la part de l'impôt sur les biens transmis par décès qui revient au gouvernement fédéral, autrement dit 25 p. 100 de cet impôt. Ma déduction est-elle exacte?

• (9.40 p.m.)

M. Mahoney: Monsieur le président, l'augmentation de l'assiette de l'impôt par l'inclusion des gains en capital fait partie de la réforme fiscale. La décision de ne plus percevoir d'impôts sur les héritages et les donations est autre chose. J'ai lié les deux. Il le faut lorsqu'on veut saisir l'influence de l'imposition sur le transfert de biens d'une génération à une autre. Les deux décisions sont toutefois fondamentalement indépendantes. Je ne pense pas vraiment que le ministre des Finances ait jamais pu les lier dans une de ses déclarations, en dépit de ce que je les aie vues liées dans les déclarations publiques et dans des journaux.

M. Horner: Monsieur le président, je ne voudrais pas prolonger cette discussion, mais il y a quelques minutes